

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS1263

présenté par
M. Renson, M. Houlié et M. Person

ARTICLE 34

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Les demandeurs d'emploi qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour l'accomplissement de cette démarche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accomplissement de cette démarche peut poser des difficultés aux publics les plus fragiles maîtrisant mal l'écrit ou souffrant d'un handicap.

Dans ce contexte, il convient de prévoir la possibilité d'accompagner les demandeurs d'emploi à l'accomplissement de cette démarche.